

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 octobre 2025 à 19H00

Présents : Mesdames *Emmanuelle CHAPELON, Marie-Josée GAUBERT, Monique PECOT et Sylvie ROUSTAND*, Messieurs *Olivier CASE, Allain DORLHIAC, Bertrand GROS, Alain MEYERS et Pascal OGIER*.

*Les Conseillers présents forment la totalité des membres en exercice.
Monsieur Olivier CASE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Président de Séance : Allain DORLHIAC

Secrétaire de séance : Olivier CASE

Le quorum est atteint.

Pas d'approbation du Procès-Verbaux du Conseils Municipal du 16/09/2025 car il n'a pas été remis.

Ordre du jour :

- Contrat d'Assurance des Risques Statutaires 2027-2030 et conventions de participation Prévoyance et Frais de santé 2027-2032
- Révision statuts du SDED (2 délibérations)
- Admission en non valeur
- Désaffectation chemin de Serre d'Habran
- Protection vitraux église communale
- Mise en état chemin d'accès propriété Aubenas/Arrieux
- Travail des Commissions
- Questions diverses

Le conseil commence par une présentation de projet du futur PLUi-H par Mme DELHOMME de l'agglo. Une fois la présentation faite, un débat permettra de discuter de ce projet afin de réaliser un procès-verbal de compte rendu. Cette partie a duré environ 1h avant de commencer l'ordre du jour du conseil.

PROCES VERBAL DE LA REUNION PADD DU 14 OCTOBRE 2025 EN MAIRIE DE BONLIEU SUR ROUBION (Allain DORLHIAC, Maire)

Présentation faite par Mme Blandine DELHOMME (Montélimar Agglo).

Présents : Mrs DORLHIAC, CASE, GROS, OGIER, MEYERS, Mmes GAUBERT, CHAPELON, PECOT, ROUSTAND

La présentations très synthétisée, a duré environ 1h, le contenu est tel que l'on était en droit de l'attendre, à savoir très large et survolait les grands principes qui allaient guider l'élaboration du futur PLUI-H. Tout le monde ne pouvait qu'être d'accord avec les grandes lignes de l'exposé qui ne rentrait pas dans les détails et passait outre les spécificités des diverses communes.

Le débat qui a suivi entre les membres du conseil municipal a fait ressortir quelques points essentiels qui devront absolument être abordés lors de futures étapes (notamment celle concernant le zonage).

En effet, certains conseillers (ères) ont souligné que beaucoup de problèmes à résoudre, concernaient plus particulièrement sur la ville centre ou (et) la première ceinture , quelques soient les axes évoqués(surtout 1 et 2) l'intérêt se portait sur ces zones en priorité (transports,

limitation de la voiture mobilité douce équipements industriels ou artisanaux , commerces, etc.) au détriment des communes plus rurales pour lesquelles, la voiture est essentielle du fait du faible, voire de l'absence de réseau de transport collectif bien pensé !!. De plus ces communes notamment les plus petites (dont la nôtre) ne disposent d'aucun levier économique ou industriel, pour pouvoir attirer une population jeune et active qui permettrait de pérenniser leur existence à terme. Dans le projet présenté, a part de belles tirades, rien de concret pour l'instant de ressort quand a savoir comment développer ces points importants.

Comme l'on fait remarquer Mrs GROS , CASE , OGIER ainsi que Mmes GAUBERT et CHAPELON , le premier problème a régler est celui de la possibilité d'accueillir de nouveaux habitants en développant les terrains aptes à recevoir des constructions (qu'elles soient à titre d'habitats ou à vocations professionnelles),car la base de la survie d'un village rural, n'est pas de devenir une annexe « dortoir » d'une ville ou d'un village voisin plus grand, **mais de pouvoir offrir à une population nouvelle qui ne souhaite pas « s'agglutiner » dans une ville qui regroupe tous les services et toutes les opportunités de travail et de logement dans souvent « des boîtes à sardines » (ils aspirent à autre chose et l'on ne peut pas d'un côté promouvoir la qualité de vie et le bien-être et de l'autre « entasser les gens » dans des espaces générateurs de conflits.**

L'avenir passe par une diversité plus grande sur le territoire en développant la capacité des petites communes à grandir et non pas en favorisant les grands centres au détriment de celles-ci. La survie de ces petits villages dépend de leurs capacités à se développer car pas de possibilité de se loger= pas de travail= pas de commerces= pas d'école et à terme= **disparition**. A noter également que, dans cette perspective plausible, notamment pour la commune de BONLIEU, tous les investissements réalisés pour la création d'une école, et d'une cantine qui pèsent très lourdement sur les finances de la commune à cause des emprunts réalisés deviendraient caduques et mettraient la commune en grande difficultés

Pour conclure ce débat, **il est ressorti que tant que la volonté de favoriser (ou de redonner) une plus grande liberté et souplesse aux autorisations d'urbanisme ne serait pas prise en compte au niveau des toutes petites communes (et elles sont assez nombreuses au sein de Montélimar Agglo), la finalité du PLUI-H n'aurait que peu d'intérêt si ce n'est de favoriser seulement quelques « gros villages » ainsi que la ville centre (Que se passera t'il lorsque ceux-ci resteront seuls !!).**

Nous espérons vivement que les prochaines rencontres avec les conseils municipaux pour déterminer les zonages corrigent la tendance actuelle et soyez sûr que nous ferons entendre notre voix et nos propositions.

1/ CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2027-2030 ET CONVENTIONS DE PARTICIPATION PREVOYANCE ET FRAIS DE SANTE 2027-2032

Absence de notes à ce sujet.

Accord du Conseil Municipal avec 3 votes POUR (O. Case, A. Dorlhac et M.J Gaubert) et 6 Abstentions (E. Chapelon, M. Pécot, S. Roustant, B. Gros, A. Meyers et P. Ogier).

2 et 3/ REVISION STATUTS DU SDED (2 DELIBERATIONS)

Bertrand pose la question sur la renégociation des tarifs que nous avions abordés avec eux il y a quelques temps pour l'éclairage. Allain indique qu'il a demandé au SDED de remettre à jour l'étude.

Accord du Conseil Municipal, chaque délibération obtient 7 votes POUR (E. Chapelon, M.J Gaubert, M. Pécot, S. Roustant, O. Case, A. Dorlhac et A. Meyers) et 2 Abstentions (B. Gros et P. Ogier).

4/ ADMISSION EN NON VALEUR

Pas de débat sur le sujet d'admettre en non-valeur les 381 € que devait M. Neuville

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

5/ PROTECTION VITRAUX EGLISE COMMUNALE

Bertrand nous a amené un morceau d'acier qui sera utilisé pour protéger les vitraux. Certains se demandent si cela ne va pas masquer les vitraux.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

6/ MISE EN ETAT CHEMIN D'ACCES PROPRIETE AUBENAS/ARRIEUX

Monsieur le Maire explique que les devis reçus pour la remise en état en bi-couche sans puit-perdu sont encore chers, ce qui est le ressenti de tout le monde. Il a demandé à l'entreprise Clément de proposer une solution différente, avec un puit-perdu et un revêtement en gravier. Le devis est bien moins cher qu'en bi-couche, il est de 2850 € HT. Emmanuelle précise que le propriétaire y passe très régulièrement avec un poids-lourd qui risque de dégrader le chemin. Bertrand propose de l'interdire aux plus de 3.5T pour éviter cela. Les travaux seront réalisés une fois les travaux de construction terminés.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour le nouveau devis de l'entreprise Clément.

7/ DESAFFECTION CHEMIN DE SERRE D'HABRAN

Monsieur le Maire explique les déboires administratifs pour parvenir à cette désaffection ! Les futurs propriétaires ont réalisé les travaux de remise en état car les poids-lourds nécessaires à leur travail ne pouvait pas utiliser le chemin sans cela. La mairie ne les remboursera pas en revanche si la vente ne se fait pas. Selon les règles, la mairie doit prendre en charge le bornage qui sera remboursé par le prix du terrain, soit 1080 € lors de la vente.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

8/ REMPLACEMENT MATERIEL INFORMATIQUE DES ENSEIGNANTES-ECOLE

Il est nécessaire de remplacer les 2 ordinateurs de l'école car ils sont assez vieux et ne passent pas en Windows 11. Le devis de Topocad est de 1684.20 €. On pourrait économiser un peu d'argent en ne remplaçant pas les écrans ni les claviers mais ce n'est pas le plus cher et vu leur âge cela ne sera pas du luxe.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

DIVERS

Appartement communal

Monsieur Le Maire nous explique que l'appartement étant dans le domaine public de la commune, on ne peut passer par une agence pour la location. On va donc reprendre la gestion en direct, en prenant une assurance pour loyer impayé, l'agence nous rendra la caution. Le loyer reste de 575 € pour le locataire.

Inauguration espace de jeu Nouzaret

Monsieur le maire indique que l'inauguration s'est très bien passée, les personnalités officielles ont apprécié l'accueil. Le seul bémol est que la région ne nous a pas accordé la subvention qu'ils nous avaient validé par téléphone.

Vœux et réunion publique

On propose de grouper les vœux avec une réunion publique pour faire le bilan du mandat et écouter les besoins de nos administrés. La date est fixée au 10 janvier 2026 à 11h.

Caméra

La gendarmerie doit venir à la mairie prochainement pour analyser les possibilités de mise en place de caméras de surveillance.

Monastère

Minouche explique que le 4/11, le monastère organise une journée de rencontre avec des jeunes et que ceux qui sont intéressés pour venir gouter avec eux sont les bienvenus.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 novembre 2025 à 19h00.

Fin de séance à 21 h 45

Signature du Maire :

Allain DORLHIAC

Signature du secrétaire de séance :

Oliver CASE